

A 3315

A.G.I.R.

Société Anonyme au capital de F. 250 000

Siège Social : Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM

RCS STRASBOURG B 335 293 023 (86 B 248)

- :: - :: - :: -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,

Le trente septembre,

A huit heures,

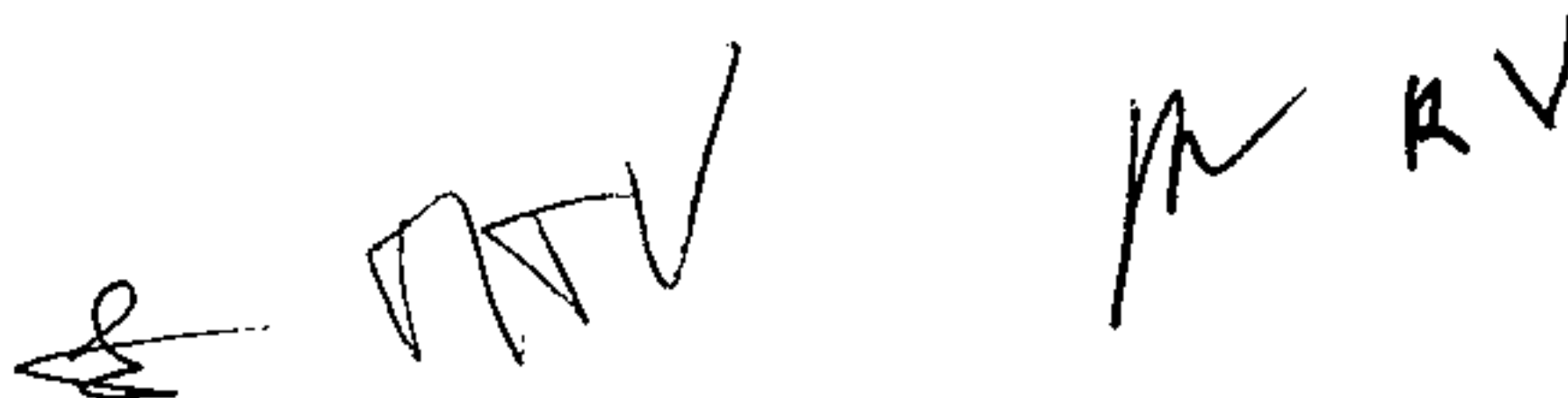
Les actionnaires de la société A.G.I.R., société anonyme au capital de 250 000 F, divisé en 2500 actions de 100 F chacune, dont le siège est Avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre adressée le 11 septembre 1998 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick VANIER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Marie-Thérèse VANIER et Monsieur Thierry SEIBERT, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Rose VANIER-CLAUDEL est désignée comme secrétaire.



Monsieur Michel LEVY, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 septembre 1998, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2497 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- les comptes annuels arrêtés au 31 mars 1998,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

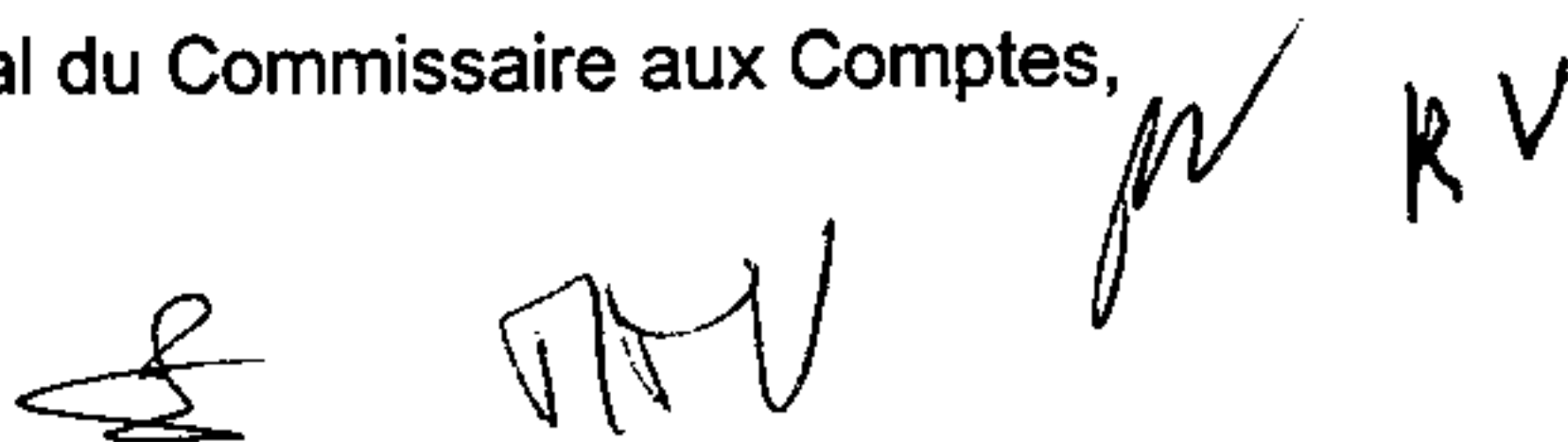
Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,

The block contains several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a stylized signature, a set of initials that appear to be 'MV', a signature that looks like 'JN', and the letters 'RV'.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1998 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 1998, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 mars 1998 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

   RV

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 194 344,47 F au compte " Autres réserves ".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
1996/1997	0	0
1995/1996	0	0
1994/1995	300 000	150 000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

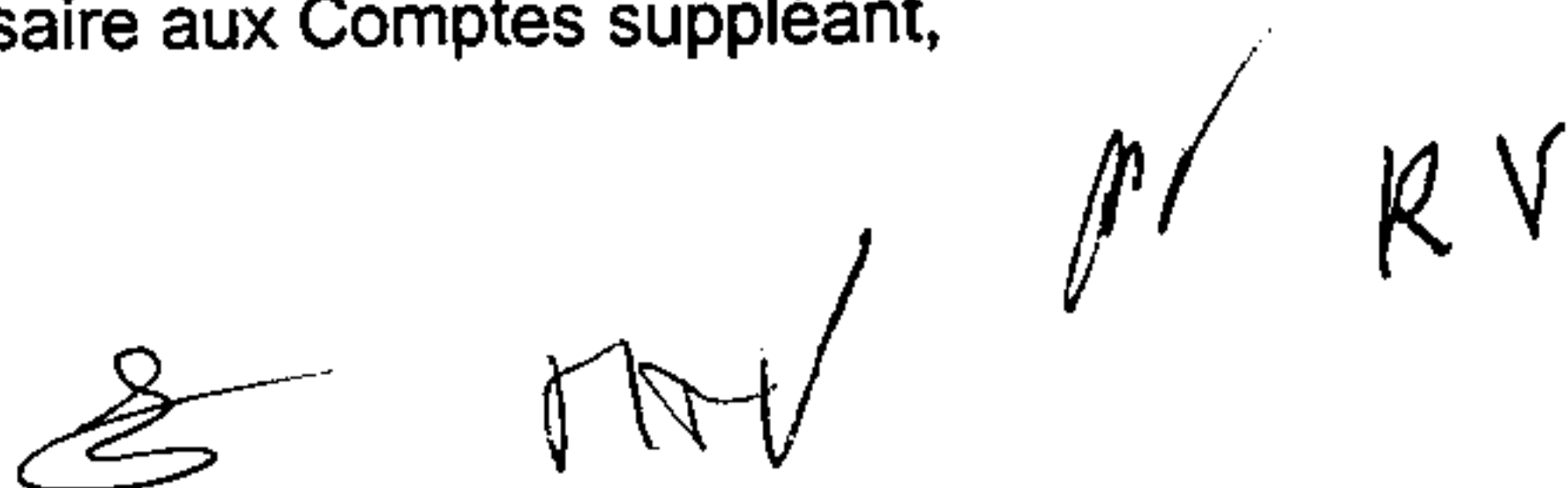
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Chacune desdites conventions soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'actionnaire intéressé, a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Michel LEVY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Claude KAHN, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et ceux-ci ayant exprimé le souhait de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- le Cabinet d'Expertise Comptable Michel LEVY S.A.
ayant siège 9 rue d'Andlau 67800 HOENHEIM
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Madame Catherine DURAND,
ayant bureaux 9 rue d'Andlau 67800 HOENHEIM,
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

The bottom of the page features four handwritten marks. From left to right: a stylized signature, a signature that appears to be 'M V', a signature that appears to be 'P', and the letters 'R V'.

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31.03.2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrick VANIER



Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Marie-Thérèse VANIER

Rose VANIER-CLAUDEL



Thierry SEIBERT

